

Région Auvergne-Rhône-Alpes
Département de l'Ardèche
Commune de Satillieu



PLAN LOCAL D'URBANISME

7 – Servitudes d'Utilité Publique

Approuvé par décision du Conseil Municipal



Ingénieurs conseils en bâtiment et urbanisme durables
15 chemin de saint Christol – 26790 Tulette
contact@dedale-scop.fr - www.dedale-scop.fr



Thibaut Doucerain • Paysagiste DPLG
3 rue de l'École 13100 Aix-en-Provence
contact@thibautdoucerain.fr-0661908416



Bureau d'études en environnement
47 av. des Ribas, 13 770 VENELLES
74 av. Georges Bonnac, 33 000 BORDEAUX

www.mtda.fr
mtda@mtda.fr

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

La liste des servitudes d'utilité publique est reportée en annexe des P.L.U., conformément à l'article L.151-43 du Code de l'Urbanisme. La commune de Satillieu est concernée par les servitudes d'utilité publiques suivantes :

Catégorie de servitude	Servitude	Acte	Gestionnaire
AC 1	Périmètres de protection des monuments historiques classés ou inscrits en application de la loi du 31 décembre 1913 article 13 bis et ter (rayon de protection de 500m). : - croix de chemin en granit, datée de 1526 - presbytère (ancien château) : façades et toitures	- Monument classé le 24 novembre 1954 - Monument inscrit le 1er août 1974	DRAC Auvergne Rhone Alpes UD de l'Architecture et du Patrimoine
JS 1	Patrimoine sportif dont le changement d'affectation est soumis à autorisation en application des dispositions de l'article 42 de la loi du 16 juillet 1984.		Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports
PM1	Plan de Prévention des Risques Inondation (AY, Malpertuis et Nant)	Arrêté préfectoral du 5 septembre 2006	Direction Départementale de l'Equipement

Les servitudes AC1 et PM1 sont représentées dans le plan de zonage.